

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales SESSION 2016

CORRIGÉ ÉPREUVE E4 – AUBENAS MEDICAL

DOSSIER 1 : OPERATIONS COURANTES

A) Enregistrements de factures

Comptabiliser les factures de l'annexe 1 sur l'annexe A

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
VE	01/12	411000	SARTI	Facture n° 405600 SARTI	2 307.28	
		419100			200.00	
		707300		(1 001.49 + 457.31)		1 458.80
		707200				133.86
		707100				543.57
		706060				30.00
		445713				297.76
		445712				13.39
		445711				29.90
VE	01/12	411000	EHPADVAL	Facture n° 405601 EHPAD	1 824.96	
		419100		VALGORGE	600.00	
		706020				921.20
		706010				999.60
		706060				100.00
		445713		404.16 – (600 / 1.2) x 0.2		304.16
		445800		(600 / 1.2) x 0.2		100.00
OD / AC	01/12	215100		Facture n° 758003 CAPVITAL	29 736.00	
		445620			5 947.20	
		404000	CAPVITAL			30 683.20
		238000				5 000.00
VE	05/12	707200		Avoir n° A405600 SARTI	66.93	
		445712			6.69	
		411000	SARTI			73.62

B) Gestion des véhicules

Comptabilisation des écritures

➤ Relevé mensuel de la station SHELL

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
ACHAT ou OD	07/12	606500		Facture n° 940456 Shell 1 226.60 + 1 121.60 + 395.61	2 743.81	
		445660		245.32 + 224.32	469.64	
		401000	SHELL			3 213.45

➤ **Echéance de crédit bail de décembre**

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
Achat ou OD	15/12	612220		Régularisation des loyers de	364.00	
		612230		crédit-bail	325.00	
		612240		526 x 1.20	631.20	
		445660		(364 + 325) x 0.2	137.80	
		471000				1 458,00

C) Opérations d'affacturage

1. Justifier le montant des commissions de financement, d'affacturage et la TVA du bordereau n° 043800

Commission de financement = $10\,459.66 \times 0.0353 \times (31 - 9 + 31) / 360 = 54.36 \text{ €}$

Commission d'affacturage = $10\,459.66 \times 0.0075 = 78.45 \text{ €}$

TVA sur commission d'affacturage = $78.45 \times 0.20 = 15.69 \text{ €}$

2. Comptabiliser ce bordereau d'affacturage

Si une seule écriture : accepter le journal de BANQUE

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD ou Achat	15/12	622500		Bordereau n° 043800	78.45	
		445660		CM-CIC FACTOR	15.69	
		661600			54.36	
		467100				148.50
BQ	15/12	512200		Bordereau n° 043800	10 311.16	
		467100		CM-CIC FACTOR		10 311.16

3. En prenant une année de 365 jours, vous calculerez le taux réel annuel de cet affacturage

L'entreprise touche finalement : 10 311.16 €

Soit t le taux réel annuel : $10\,311.16 \times t \times 53 / 365 = 78.45 + 54.36 \rightarrow 1\,497.24 \text{ t} = 132.81$

$\rightarrow t = 132.81 / 1\,497.24 = 0.0887$ soit 8.87 %

Accepter un calcul avec 54 jours (c'est-à-dire en comprenant le 9/12) : $t = 8,70 \text{ %}$.

4. Note de synthèse adressée à M. FONT

NOTE DE SYNTHÈSE			
De :	Comptable	A :	M. FONT
Date :	15/12/15		
Objet :	Avantages et limites de l'affacturage. Autres moyens de financement.		
<p>En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver les éléments d'informations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actuellement, l'entreprise utilise l'affacturage de ces créances en cas de problèmes de trésorerie. Cette méthode de mobilisation des créances permet d'obtenir de manière sûre des liquidités. En effet, la créance devient la propriété du factor et l'entreprise n'a plus à se soucier du recouvrement de la créance. <p>Toutefois, il s'agit d'un mode de financement coûteux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour éviter des problèmes de trésorerie, il faut surveiller de près le poste client, afin de réduire le délai de paiement de ceux-ci. Toutefois pour obtenir un coût moins important que l'affacturage, je pourrai vous conseiller l'escompte, le crédit de mobilisation des créances commerciales et la cession des créances par bordereau Dailly. <p>Ces deux dernières méthodes nous permettent d'obtenir un prêt du montant des créances cédées diminué d'intérêts et de commissions, comme pour l'affacturage.</p> <p>Par contre, l'entreprise reste propriétaire de la créance et doit s'occuper du recouvrement de la créance.</p> <ul style="list-style-type: none"> Enfin, l'entreprise pourrait demander une autorisation de découvert à sa banque jusqu'à un certain plafond. 			

DOSSIER 2 : TRAVAUX D'INVENTAIRE

A) Travaux d'inventaire relatifs aux lits électriques et médicalisés

1. Ecritures d'inventaire relatives :

- A la mise au rebut des 5 lits médicalisés DREAM 02.

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12	281510		Mise au rebut des 5 lits DREAM 02	2 780.00	
		215100				

2. Calcul de la dotation aux amortissements des lits électriques et médicalisés.

Euro 1400 CVS :

Coût d'acquisition = $639 \times 4 = 2\,556 \text{ €}$

Années	Base de calcul	Annuité d'amortissement ou dotation		Valeur nette comptable en fin d'exercice
		Calcul	Montant	
2015	2 556.00	$2\,556 / 5 \times 1 / 12$	42.60	2 513.40 (2 556.00 – 42.60)

Euro 3000 LM HARMONIE :

Coût d'acquisition = $1\,359 \times 20 = 27\,180 \text{ €}$

Années	Base de calcul	Annuité d'amortissement ou dotation		Valeur nette comptable en fin d'exercice
		Calcul	Montant	
2015	27 180.00	$27\,180 / 5 \times 1 / 12$	453.00	26 727.00 (27 180.00 – 453.00)

3. Ecritures d'inventaire relatives :

- A la dotation aux amortissements des lits électriques et médicalisés.

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12	681100		Dotation relative aux lits (42.60 + 453)	495.60	
		281510				

B) Régularisation des redevances de crédit-bail

➤ **Enregistrer l'écriture de régularisation nécessaire à l'inventaire au 31/12/2015.**

Charges constatées d'avance pour la période des loyers de 2016 :

BOXER : $364 \times 1/2 = 182.00$

TRAFFIC : $325 \times 1/2 = 162.50$

Peugeot 3008 : $631.20 \times 1/2 = 315.60$ Soit un total de = 660.10 €

Accepter 16/30 ou 16/31

Journal	Date	Numéro de compte		Libellé de l'écriture	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12	486000		Régularisation du loyer de CB	660.10	
		612220				182.00
		612230				162.50
		612240				315.60

DOSSIER 4 : GESTION SOCIALE**A) L'étude du bulletin de paye de M. NOIBAL**

Répondre à la demande d'explications de M. NOIBAL en complétant le tableau de l'annexe E (à rendre avec la copie).

Annexe E : Tableau de justification d'élément du bulletin de salaire de M. NOIBAL

RUBRIQUES	CALCULS et/ou COMMENTAIRES
Taux horaire des heures supplémentaires à 25 %	Le taux horaire calculé à partir du salaire de base est majoré de 25 % Le taux horaire de base est de 18,51 € $18,51 \times 125 \% = 23,14 \text{ €}$
Taux horaire des heures supplémentaires à 50 %	Le taux horaire calculé à partir du salaire de base est majoré de 50 % Le taux horaire de base est de 18,51 € $18,51 \times 150 \% = 27,77 \text{ €}$
SALAIRE NET	Le salaire net correspond à la différence entre le salaire total brut et le total des cotisations sociales salariales $3\ 283,69 - 769,71 = 2\ 513,98 \text{ €}$
SALAIRE NET IMPOSABLE	Le salaire net imposable peut être calculé à partir du salaire net auquel il convient d'ajouter la CSG non déductible, la CRDS et le montant employeur de la cotisation à la mutuelle EOEVI $2\ 513,98 + 78,75 + 16,41 + 43,27 = 2\ 652,41 \text{ €}$
RET Non Cadre OBLIG TR 1	Cette cotisation s'applique sur le salaire total brut s'il est inférieur au plafond et sur ce plafond de la Sécurité Sociale dans le cas contraire. Le salaire brut étant supérieur au plafond, la base de calcul est le plafond mensuel soit 3 170 € Montant salarial : $3\ 170 \times 3,10 \% = 98,27 \text{ €}$ (<i>calcul non exigé</i>). Montant employeur : $3\ 170 \times 4,65 \% = 147,41 \text{ €}$ (<i>calcul non exigé</i>).
RET Non Cadre OBLIG TR 2	Cette cotisation s'applique sur la différence entre le salaire total brut et le plafond soit $3\ 283,69 - 3\ 170,00 = 113,69 \text{ €}$ Montant salarial : $113,69 \times 7,80 \% = 8,87 \text{ €}$ (<i>calcul non exigé</i>). Montant employeur : $113,69 \times 12,75 \% = 14,50 \text{ €}$ (<i>calcul non exigé</i>).

B) La rupture conventionnelle du contrat de travail de M. AZOULAY

1. Dans un courriel adressé à M. Font (font.aubenasmed@sfr.fr), répondre à ses interrogations

Emetteur : comptable.aubenasmed@sfr.fr

Récepteur : font.aubenasmed@sfr.fr

OBJET : Rupture conventionnelle du CDI de M. AZOULAY

Date : 11/01/2016

PJ : aucune

Monsieur FONT,

Concernant la rupture conventionnelle du CDI de M. AZOULAY, vous m'avez demandé quelques précisions.

- **Rétractation** : Le salarié dispose de 15 jours calendaires à partir du lendemain de la signature de la convention pour se rétracter, soit dans ce cas jusqu'au **vendredi 5 février 2016**.
- **Préavis** : M. Azoulay n'est pas tenu d'effectuer un préavis, il partira à la date fixée par la convention de rupture.
- **Homologation** : L'administration dispose de 15 jours ouvrables à compter du lendemain de la réception de la convention pour se prononcer. Si aucune réponse n'est parvenue à l'entreprise le **jeudi 25 février 2015**, la rupture conventionnelle est réputée homologuée.
- **Documents à remettre au salarié** :
 - un certificat de travail ;
 - le reçu pour solde de tout compte à lui faire signer ;
 - l'attestation pôle emploi

Cordialement.

Le comptable

2. Calculer le montant de l'indemnité compensatrice des congés payés à laquelle aura droit M. AZOULAY lors de son départ de l'entreprise

Cumul brut du 01/06/2015 au 31/01/2016 : 14 560,32 €

Salaire brut de février 2016 : 1 820,04 €

Le cumul brut du 01/06/2015 au 29/02/2016 est donc égal à : $14\,560,32 + 1\,820,04 = 16\,380,36$ €

L'indemnité compensatrice de congés payés calculée selon la règle du 1/10^e est donc égale à :

$$16\,380,36 \times 1/10 = 1\,638,036 \text{ arrondi à } \mathbf{1\,638,04 \text{ €}}$$